

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RÉUNION DIALOGUE SOCIAL

DGSCGC



+ communiqué +

// 27 mars 2023 //

J. NOAILLE (UNSA-SDIS33) et G. CHAILLOU (UNSA-SDIS78) représentaient l'UNSA-SDIS de France.

SUJET DE LA REUNION : révision de la filière SPP

BASE DE LA REFLEXION : rapport du CSFPT en date du 30 juin 2021.

➔ **AU VU DES ÉVOLUTIONS D'AUTRES FILIÈRES, CE RAPPORT DOIT ÊTRE ACTUALISÉ.**

L'UNSA A CONTRIBUÉ AUX PISTES DE RÉFLEXION SUIVANTES :

- 3 grades par catégorie (A,B,C)
- Réviser les ratios de recrutement
- Intégration de tous les chefs d'agrès en catégorie B
 - ↳ *en effet, les sous-officiers constituent le premier encadrement de proximité, participent à la gestion inter-services (SAMU, Police, élus, services sociaux...) en intervention. De plus, une montée en compétences des sergents, dans le SUAP est à venir (TSU).*
- Prévoir des mesures d'intégration de B1 vers B2, de B2 vers B3 , de B3 vers A1
- Rester attentif à l'évolution de la NBI
- Suppression de l'examen professionnel de commandant (acté)
- Alignement des grilles de commandant et de lieutenant-colonel sur la filière technique
- Border l'avancement des SPV qui ne doit en aucun cas pénaliser celui des SPP



PÉRIODE TRANSITOIRE COURTE POUR LA PÉRIODE D'INTÉGRATION

TEXTES RÉGLEMENTAIRES À PARAÎTRE DANS LES MOIS À VENIR :

- ❖ Création de l'Indemnité de Mobilisation Opérationnelle (IMO) qui servira à indemniser les SPP engagés en colonnes de renfort
- ❖ Modification du décret -2006-779 : attribution de la NBI au bout de 4 ans de sous-officier Chefs d'Agrès Tout Engin (CATE) au lieu des 7 ans actuels.



**PROCHAINE RÉUNION LE 06 JUIN
2023**